

CONSERVATOIRE NATIONAL SUPÉRIEUR DE MUSIQUE ET DE DANSE DE PARIS

AVIS de RECRUTEMENT d'UN.E ASSISTANT.E de
HARPE - 7 heures 30

RENTREE SCOLAIRE 2026-2027

1 Le Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Paris

Créé en 1795, le Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Paris est un établissement public français de transmission des arts musicaux et chorégraphiques de tout premier plan, dans leurs aspects pratiques (interprétation, composition, écriture, notation du mouvement), techniques (métiers du son et de l'image), et théoriques (musicologie).

Le Conservatoire s'inscrit dans son temps grâce à une politique ambitieuse de création, de recherche et d'ouverture aux publics à travers une riche programmation de concerts, spectacles de danse, conférences, cours publics et colloques gratuits et ouverts à tous. Le Conservatoire trouve ainsi naturellement sa place aux côtés de la Cité de la musique-Philharmonie de Paris et ses nombreux orchestres résidents, de la grande Halle de la Villette et du Centre national de la danse où création, interprétation, recherche et transmission se mêlent pour constituer un ensemble unique en Europe.

Le Conservatoire est membre partenaire de l'Université PSL et est membre de l'Université Européenne In.Tune.

2 Les missions du poste

Conformément aux dispositions de l'arrêté du 22 juillet 2025, les assistant.es assurent un service d'enseignement dans leur discipline. Ils.elles travaillent en collaboration avec un ou plusieurs professeur.es, professeur.es associé.es et accompagnateur.rices, le cas échéant. Ils exercent leurs missions dans le respect du projet pédagogique coconstruit avec le professeur.e, le professeur.e associé.e et l'accompagnateur.rice.

Les assistant.es sont astreint.es à une obligation annuelle de service d'enseignement en présence d'étudiant.es.

Outre cette obligation de service et la préparation qu'elle requiert, ils assurent des missions liées à l'organisation pédagogique et au fonctionnement de l'établissement dans le cadre de leurs obligations de service, et notamment :

- Participation à l'encadrement et au suivi des travaux et projets dans lesquels sont impliqués leurs étudiant.es dans le cadre de leur discipline ;
 - Participation en qualité de membre de jury aux concours d'entrée de la discipline ou du cursus dans lequel ils enseignent ;
 - Participation à l'évaluation et à l'orientation de leurs étudiant.es ;
 - Participation à des réunions pédagogiques et à des réunions de coordination avec l'équipe pédagogique et administrative.
- Liaison hiérarchique : le.la chef.fe de département, le.la directeur.rice des études musicales, le.la directeur.rice de l'établissement.
 - Liaison fonctionnelle : les autres enseignant.es du département et du Conservatoire et l'ensemble des services de l'établissement (administration, régie des salles, chargé.es de production, médiathèque...).

Les parcours d'études de la discipline au titre de l'année en cours sont consultables sur les liens suivants : <https://www.conservatoiredeparis.fr/fr/discipline/harpe>

3 Profil recherché

- **Conditions préalables de recrutement :**
 - o Être titulaire de titres ou de diplômes de l'enseignement supérieur en musique, délivrés par les institutions françaises ou étrangères habilitées ;
 - o Justifier d'une expérience professionnelle d'au moins trois années en rapport avec l'emploi à pourvoir.
- **Savoirs**
 - o Disposer de solides connaissances disciplinaires (pratiques, techniques et premières bases théoriques) en lien avec la discipline concernée ;
 - o Pratiquer une langue étrangère serait un plus ;
 - o Maîtriser les outils numériques usuels ;
 - o Se tenir informé de l'actualité artistique et pédagogique, notamment dans son champ disciplinaire.
- **Savoir-faire**
 - o Assister le ou la professeur.e dans la préparation, l'organisation et la mise en œuvre des enseignements ;
 - o Contribuer à la mise en œuvre du projet pédagogique coconstruit avec le/la professeur.e et l'accompagnateur.rice de la classe ;
 - o Adapter son enseignement aux différentes situations d'apprentissage ;
 - o Accueillir, observer et accompagner les étudiant.es dans leur travail, en identifiant leurs besoins ;
 - o Apporter un premier niveau de conseil aux étudiant.es, en articulation avec l'équipe pédagogique ;
 - o Participer au suivi des acquisitions des étudiant.es et partager les observations avec l'équipe pédagogique.
- **Savoir-être**
 - o Inscrire son enseignement dans le cadre du projet d'établissement, des modalités d'organisation et des valeurs du Conservatoire ;
 - o Incarner les valeurs du service public ;
 - o Faire preuve de disponibilité, de rigueur et de sens de l'écoute envers les étudiant.es et les équipes ;
 - o Adopter une posture respectueuse et tolérante, favorisant un climat de confiance, de respect mutuel et de dialogue constructif ;
 - o Manifester une capacité à travailler en équipe et à faire évoluer ses pratiques.

4 Conditions de recrutement

- **Nature du contrat :** contrat à durée déterminée d'un an renouvelable, à pourvoir au 01/09/2026
- **Temps de travail :** Obligation de service d'enseignement en présence d'étudiants de 7h30 hebdomadaires soit une quotité de travail de 47%.
- **Affectation :**
 - o Au sein du département des disciplines instrumentales classiques et contemporaines
 - o Adresse administrative et géographique : Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Paris - 209 avenue Jean Jaurès - 75019 Paris - France
- **Conditions de travail :**
 - o Travail sur le site du conservatoire, le cas échéant, sur les sites partenaires accueillants les projets pédagogiques ;
 - o Contraintes horaires et de congés : temps de travail hebdomadaire organisé dans le cadre du calendrier universitaire du CNSMDP et des activités spécifiques de l'établissement. Des ajustements ponctuels sont possibles en cours d'année, en concertation avec le responsable pédagogique et le professeur de la classe.
- **Rémunération :** la rémunération est établie selon la grille indiciaire des assistants.
- **Cumul d'emplois :** si vous avez une activité professionnelle auprès d'un ou plusieurs autre (s) employeur (s), veillez à vous assurer au préalable que votre employeur vous autorisera le cumul d'emploi.

Les candidat.es ayant déjà la qualité d'agent public devront fournir une autorisation de cumul de leur employeur principal pour être recrutés par le CNSMDP.

- En cas de nouvelle vacance d'emploi dans la même discipline et dans un délai de deux ans après le premier avis de vacance, il peut être fait appel aux candidats non recrutés ayant satisfait au processus de recrutement et présentant les compétences et qualités professionnelles requises pour occuper l'emploi.

5 Candidature

- o Les candidatures doivent comprendre :
 - 1° une lettre explicitant les motivations du/de la candidat.e et la manière dont il/elle conçoit et met en œuvre son enseignement, en qualité d'assistant.e au sein du CNSMDP, en lien avec les autres enseignants de la classe ;
 - 2° un curriculum vitae (CV)

Aucun de ces documents, dactylographiés, n'excèdera 2 pages.

- o Elles doivent être déposées au format PDF correctement normé : le nom du fichier PDF doit être nom_prénom du candidat_intitulé EXACT de l'emploi postulé_lettre de motivation ou CV (exemple : Callas_Maria_Chant_CV).

- ➔ Les candidatures doivent être déposées au plus tard le 11 mai 2026, avant midi, heure de Paris, sur le site internet du Conservatoire, dans la rubrique « recrutement » des « Personnels enseignants ».

Les candidatures transmises par voie postale ou par courrier électronique ne seront pas prises en compte.

Attention : prévoir un délai suffisant pour le dépôt et l'enregistrement de votre candidature sur la plateforme dédiée.

Aucune candidature ne pourra être enregistrée après midi, heure de Paris. Un accusé de réception de la candidature sera envoyé par courriel au candidat ou à la candidate.

6 Modalité de recrutement

- Une présélection des dossiers :

Un comité de sélection sera chargé de présélectionner les dossiers des candidat.es qui seront admis.es pour l'épreuve orale d'admission.

Les candidat.es sélectionné.es seront convoqué.es à l'épreuve d'admission via l'adresse courriel qui aura été renseignée lors du dépôt de la candidature.

- Pour les candidat.es pré-sélectionné.es : un entretien de 30 minutes maximum, pouvant se dérouler en anglais si la ou le candidat.e le souhaite.

Date de l'entretien : fin juin / début juillet

Si votre candidature est sélectionnée, il vous appartiendra de prendre vos dispositions pour être présent.e le jour de l'admission.

Aucun changement ne sera possible après l'envoi des convocations.

7 Information générale sur le dispositif de recrutement

Le Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Paris a obtenu les labels « égalité » et « diversité » délivrés par l'AFNOR.

Dans ce cadre et dans celui de sa stratégie de Responsabilité Sociale des Organisations, le ministère de la Culture et ses établissements publics s'engagent à promouvoir l'égalité professionnelle et la prévention des discriminations dans leurs activités de recrutement. Une cellule d'écoute, d'alerte et de traitement est mise à la disposition des candidat.es ou des agent.es qui estimeraient avoir fait l'objet d'une rupture d'égalité de traitement <https://conceptrse.fr/signalement-culture>, code 1959.